

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRECARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

DOSSIER DE DEMANDE

NOM: Le Joncour
 PRÉNOMS: Charles Louis
 Pseudos:
 Date et lieu de naissance: 18 août 1921 à Carhain
d. 5, Quai de Léon à Moelair

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 18 DEC. 1969
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale. { favorable } le
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le 22 DEC. 1969
 { rejet }

Carte n° 168966 établie le

23 DEC. 1969

SOUS-PRÉFECTURE

DE
MORLAIX
(FINISTÈRE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Morlaix, le 3 Avril 1973



3227

LE SOUS-PREFET DE MORLAIX

à

Monsieur le Secrétaire Général
Service Départemental des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre

- QUIMPER -

OBJET : Retrait d'une carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

REFER : Vos lettres du 21 Novembre 1972 et 14 Mars 1973.

Comme suite à vos lettres citées en référence, relatives à la carte de Combattant Volontaire de M. LE JONCOUR Charles, demeurant 5, Quai de Léon à MORLAIX, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, selon les renseignements qui viennent de me parvenir à ce sujet, l'intéressé est décédé le 4 Novembre 1974.

LE SOUS-PREFET,

Pierre BLANC.

14 MARS 1973

FG/SD - N° 3262

Le Secrétaire Général,
Chef du Service Départemental,

à Monsieur le Sous-Préfet

de - MORLAIX -

OBJET : Retrait de la carte de Combattant Volontaire de la Résistance
délivrée à M. Charles LE JONCOUR.

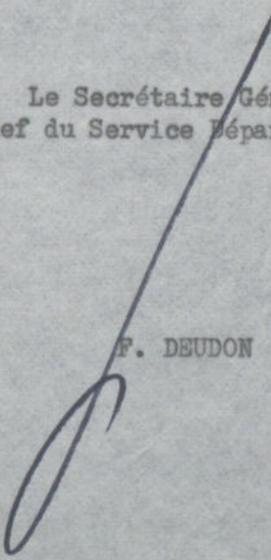
REFER : Ma lettre FD/EC n° 13064 du 21 Novembre 1972.

Par lettre rappelée en référence, je vous avais demandé d'intervenir directement auprès de M. Charles LE JONCOUR, domicilié 5, Quai de Léon à MORLAIX, pour qu'il me renvoie la carte de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été délivrée par mon Service.

Cette carte ne m'étant pas encore parvenue, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître le résultat des démarches que vous avez pu effectuer en vue d'obtenir sa restitution par l'intéressé.

Le Secrétaire Général,
Chef du Service Départemental,

F. DEUDON



M. Le Jeu

Ai, sous quinze, une carte
n'a pas été substituée, il faudra
faire intervenir la Sous-Préfecture
de MORLAIX —

D'autre part, il ne semble pas que
vous ayez satisfait au dernier
alinéa de la lettre de l'O.R.

— 30 - 9 - 72 —

21 NOV. 1972

Le Secrétaire Général
Chef du Service Départemental,

à Monsieur le Sous-Préfet

FD/EC N° 13064

de MORLAIX

O B J E T : Retrait d'une carte de Combattant Volontaire
de la Résistance.

Conformément à une instruction de l'Office National,
j'ai, par lettres en date du 12 Avril et du 2 Octobre 1972,
invité expressément :

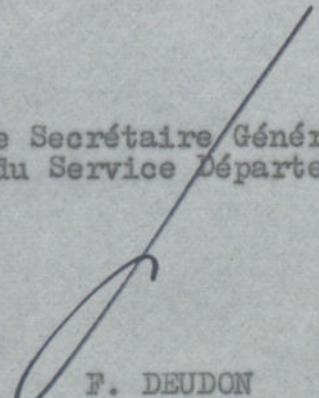
- Monsieur LE JONCOUR Charles
5 Quai de Léon à MORLAIX

à me retourner, pour annulation, la carte de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été délivrée le 23 Décembre 1969, sous le numéro 168 966, par le Service Départemental du Finistère.

En effet, cette carte fait double emploi avec celle que l'intéressé a antérieurement obtenue auprès du Service Départemental de la Sarthe (carte n° 64 016 du 16 Janvier 1958).

M. LE JONCOUR n'ayant, à ce jour, ni répondu, ni satisfait à l'injonction qui lui était faite, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir intervenir directement afin d'obtenir la restitution de la carte dont il s'agit.

Le Secrétaire Général
Chef du Service Départemental,



F. DEUDON

2 OCT. 1972

Le Secrétaire Général
Chef du Service Départemental,

à Monsieur LE JONCOUR Charles
5 Quai de Léon

FG/EC N° 9917

-- MORLAIX --

Monsieur,

Par lettre du 12 Avril 1972, je vous ai demandé de me retourner pour annulation, la carte de Combattant Volontaire de la Résistance qui vous a été délivrée par mon Service sous le n° I68 966, le 23 Décembre 1969.

En effet, cette carte fait double emploi avec celle que vous avez antérieurement obtenue auprès du Service Départemental de la Sarthe, (carte n° 64 016, établie le 16 Janvier 1958).

Etant donné que vous ne l'avez pas encore fait, je vous prie, à nouveau, de me renvoyer, d'urgence, la carte que je vous ai réclamée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général
Chef du Service Départemental,

F. DEUDON

12 AVR. 1972

FG/SD - N° 04347

Le Secrétaire Général,
Chef du Service Départemental,

à Monsieur Le JONCOUR Charles
5, Quai de Léon

- MORLAIX -

Monsieur,

A la suite d'une demande que vous m'avez fait parvenir le 21 août 1969, je vous ai délivré, le 23 décembre suivant, la carte de Combattant Volontaire de la Résistance portant le n° 168 966.

Or, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vient de me faire savoir que, d'après les renseignements figurant au Fichier Central, une semblable carte vous a été antérieurement délivrée sous le n° 64 016, le 16 janvier 1958, par le Service Départemental de la Sarthe.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si vous vous trouvez effectivement en possession de deux cartes de Combattant Volontaire de la Résistance. Dans l'affirmative, il vous appartiendrait de me renvoyer d'urgence, aux fins d'annulation, pour cause de double emploi, celle qui vous a été délivrée par mes soins.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,
Chef du Service Départemental,

F. DEUDON

MINISTÈRE des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

PARIS, le

30 MARS 1972

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
Hôtel des Invalides - PARIS - (7ème)

Le Directeur de l'Office National
des Anciens Combattants et Victimes
de Guerre,

Bureau C 3
Combattants Volontaires
de la Résistance

à
Monsieur le Préfet du FINISTÈRE

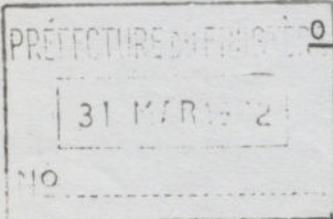
Référence à rappeler

à QUIMPER

N°
SC/OC

T 94.550

(Service départemental de l'Office National des
Anciens Combattants et Victimes de Guerre)



O B J E T : Fichier central de la carte de Combattant Volontaire
de la Résistance.

Par décision en date du 22 Décembre 1969, vous avez
attribué la carte de Combattant Volontaire de la Résistance
n° 168 966 à M. LE JONCOUR Charles, Louis, né le 18 août 1921 à CARHAIX
domicilié 5, Quai de Léon à MORLAIX.

Or, les renseignements figurant au fichier central des
Combattants Volontaires de la Résistance font apparaître que l'intéressé
serait déjà titulaire de la carte n° 64 016 délivrée le
16 janvier 1958 par le Service départemental de la SARTHE.

Il y a donc lieu de vérifier si ces deux cartes ont bien
été délivrées et, dans l'affirmative, d'inviter M. LE JONCOUR Charles,
à restituer celle qu'il a reçue de votre Service. Cette
dernière carte ne sera adressée, pour annulation, sous le présent
timbre.

D'autre part, vous voudrez bien transmettre ce dossier au
Service départemental de la SARTHE qui sera
informé par vos soins, de la présente communication.

Le Chef du Bureau C 3,

Signé : BRET

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DEPARTEMENTAL
DU FINISTERE
Cité Administrative
- QUIMPER -

Tél. : 95-14-50

CARTE de COMBATTANT VOLONTAIRE
de la RESISTANCE

00261

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, par décision préfectorale en date du 22 Décembre 1969, le titre de Combattant Volontaire de la Résistance vous a été attribué.

Vous trouverez sous ce pli la Carte constatant cette attribution ; vous voudrez bien m'en accuser réception en me retournant, dûment remplie, la formule ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P.J. : une

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

↓ mrv

ACCUSE de RECEPTION à retourner au SERVICE DEPARTEMENTAL

Le Soussigné
(nom et prénoms)

Le Joncou Charles

Demeurant à :

5 quai de Léon. Morlaix

Déclare avoir reçu la carte n° 168 966 de Combattant Volontaire de la Résistance.

A

Morlaix

le 15.01.70

(Signature)

Le Joncou

PREFECTURE DU FINISTERE

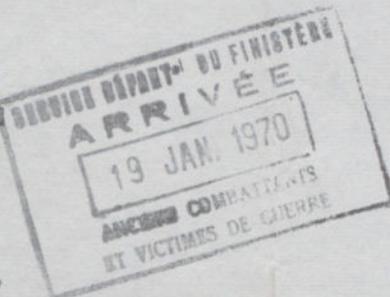
QUIMPER, le 13 JAN. 1970

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à Monsieur Le JONCOUR Charles
5, Quai de Léon

- MORLAIX -

(Sous le couvert de M. le Maire)



00936

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

DECISION GLOBALE n° A-29/94
en date du 22 Décembre 1969

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DEPARTEMENTAL
DU FINISTERE

RESISTANCE METROPOLITAINE

LE MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,

VU l'article 68 de la loi n° 68-1172 du 27 Décembre 1968,

VU l'article R. 254 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

VU le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du 11 mars 1959 portant abrogation de l'article A-159-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et donnant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU les demandes présentées par les intéressés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance.

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

Nom et Prénom	Date de naissance	Carte délivrée	
		Numéro	Date
Le JONCOUR Charles	18 Août 1921	168966	23 DEC. 1969

Pour extrait certifié conforme
Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

P./ Le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre
et par délégation,
Le PREFET,
Signé : P. HOSTEING

[Signature]

SERVICE DEPARTEMENTAL
du FINISTERE

FEUILLE D'EXAMEN

DOSSIER N°

- Nom et prénoms du demandeur : *Le Joncoue Charles, Louis*
- Date et lieu de naissance : *18 août 1921 à Carhaix*
- Date d'enregistrement de la demande : *21 août 1969.*
- Catégorie : - F.F.I. - - ~~R.T.S.~~ -

- JUSTIFICATIONS PRODUITES -

*C.F.F.i. modèle National, n° 11175, 3^e R.M., délivré le
6.4.50, qui homologue les Services du 1.1.44 au
10.8.44, au Titre du Bataillon Juizien - Finistère.*

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FINISTERE

(SECTION de la CARTE de C.V.R.) - SEANCE du : *18 DEC. 1969*

FAVORABLE

~~DEFAVORABLE~~

Motif :

QUIMPER, le

Signatures de deux membres de la Commission :

Blanc
Muri

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental de

29.5. Finis tuc

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : LE JONCOUR
PRÉNOMS (2) : Charles Louis (fils)
Pseudos (3) : Jeunesse et André
Date et lieu de naissance : 18 août 1921 à CARHAIX 29 N
Situation de famille : marie, père de 5 enfants
Profession : maître-ouvrier en mécanique générale
Nationalité : fran
Adresse actuelle (4) : 5. Quai de Léon 29 N - MORLAIX

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :
engagé volontaire, quartier maître armurier dans la Marine Nationale

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :

quartier maître armurier dans la Marine jusqu'au 2 décembre 1942
Dans la Résistance groupe Libération Nord après le 2 décembre 1942
Bataillon Guizien de MORLAIX du 1-1-44 au 10-8-44
chef Cantonal du Canton de 1^{er} Thégonec jusqu'au 10-12-44

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des conditions faites) :

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer }

Croix de Guerre 39-45 et Croix des T.O.E. Médaille Coloniale - Médaille Militaire (J.O. du 24-5-67)
Certificat de Mérite n° 819 du "Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force"

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu :
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

- "Libération Nord" 1942-1944 - Chef cantonal désigné par le Docteur LE JAYNE alias Commandant NOEL chef des F.F.I. de l'arrondissement de MORLAIX jusqu'en avril 1944
- "Bataillon Guizien" de MORLAIX - désigné pour effectuer une mission ordonnée par les Services Secrets de LONDRES la nuit du Débarquement autour de GUER (sabotage de 18 voies ferrées) avec les F.T.P. d'Ille et Vilaine et de Loire-Inférieure. Incarcéré à la prison St Joseph de Redon les 18-19-20 juin
- Retour de Redon le 23 juin 1944, puis dans une rafle à KERGUS en PLOURIN et incarcéré une nouvelle fois à SIZUN, avec d'autres résistants de MORLAIX et relâché le 11 juillet à repris son poste de chef cantonal à Pleyber-Christ sous le Commandement Militaire de Charles ROGER
- A participé aux combats de la libération de HUELGOAT et de la FEUILLEE avec les éléments avancés de la colonne du Général PATTON le 5 août 1944 et fait 11 prisonniers allemands avec 2 autres camarades et les a remis à la brigade de gendarmerie d'Huelgoat le matin du 6 août 1944
- A quitté son poste de chef cantonal le 10 décembre 1944 (dissolution des F.F.I.)

CERTIFIÉ EXACT :

à Morlaix le 20 août 1969

Signature.

André Jenson

votre référence.

FG/SD - n° M.439

Charles LE JONCOUR

5 quai de Lion

29 N - MORLAIX

Morlaix le 20 août 1969

Monsieur,



J'ai bien reçu votre lettre du 19 août concernant ma demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance, et vous remets ci-joint le formulaire rempli ainsi que ma fiche d'Etat-civil.

A la Maison du Combattant de MORLAIX, j'ai déposé en juillet dernier un dossier de demande de la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance (C.V.R.) qui vous a été transmis par les bons soins de cet office. Je me permets de vous signaler cette demande afin que vous puissiez regrouper les dossiers.

Sans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P.S. 1-formulaire

1- attestation de services dans la Résistance

1- fiche individuelle d'Etat-civil.

2- Timbres.

ORGANISME DESTINATAIRE

(Designation et adresse)

FICHE FAMILIALE D'ÉTAT CIVIL

dressée en application du décret du 26 septembre 1953
et de l'arrêté du 26 octobre 1953.

Timbre imprimé ou cachet
de l'organisme certificateur



NOTA.— A la demande de l'intéressé, il peut être établi soit une
fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche individuelle),
soit une fiche collective (fiche familiale). Pour valoir certificat de vie,
de célibat, de non-reniariage, de non-divorce, la ou les mentions *non*
décédé, non marié, non remarié, non divorcé devront, selon les cas, figurer
expressément dans la marge en face des prénoms de la personne
intéressé.

NOM : (1) LE JONCOUR
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées ou veuves)

Epouse ou veuve de : (2) _____
(N m du mari)

Prénoms : Charles Louis
(Au complet dans l'ordre de l'état civil)

né le : 17 août 1921
(Le mois doit être inscrit en toutes lettres)

à Canhaux (Ternis)
(Commune et département, Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement)

de Charles Louis LE JONCOUR
(Nom et prénoms du père)

et de Marie Philomène BOURGON
(Nom et prénoms de la mère)

*Mou
de suite*

Marié le 19 septembre 1945

à Plancheretz (Ternis)
(Commune et département)

Conjoint : Lucie BOULANGER
(Nom et prénoms)

Observations : _____

*Mou
de suite*

(1) En lettres capitales.

(2) Rayer la mention inutile.

	PRÉNOMS DES ENFANTS (au complet dans l'ordre de l'état civil)	SEXE (mettre M ou F)	NAISSANCES	
			DATE	LIEU (indiquer avec les mêmes précisions que pour les parents)
	Chantal Yver Noël	M	20-3-1946	Norleux
	Danièle Marie-José	F	5-3-1947	Callac
noy	Yver	M	3-6-1950	Norleux
de côté	Marie-Josée	F	31-10-1951	Entrecoeur (Canada)
	Éliothélie	F	27-12-1956	Nauts la Folie -

* En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4.000 F. ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

Certifié conforme
aux pièces présentées.

Nom du préposé :

Signature



Cachet
de l'organisme
certificateur

Je soussigné

(Nom, prénoms)

certifie sur l'honneur l'exactitude
des déclarations portées sur la pré-
sente fiche.

A

, le

Signature

Le soussigné F. Le Maire, 26 rue J. Leclerc
Carhaix - ex. chef militaire Capitaine de Carhaix
certifié par =

Noms Prénoms: LE JONCOUR Charles-Louis né à CARHAIX (Nord-Finistère) le
18 août 1921. Pseudonymes dans la Résistance: Jauneau et André
Date d'entrée dans la Résistance: Décembre 1942 dans le groupe Libération Nord
de MORLAIX sous le commandement du Docteur LE JANNE alias Commandant Noël
Date de démobilisation de la Résistance 10 Décembre 1944.

Services accomplis dans la Résistance

A été chargé personnellement de:

- La formation d'un groupe de Résistance à CARHAIX affilié à Libération Nord de Morlaix. Recrutement d'une centaine d'hommes, effectif atteint en octobre 1943 lors de la fusion de ce groupe avec celui du Sud, dépendant du colonel BERNAUD de Guimpeur.
- Missions de sabotage des voies ferrées de la région de Rennes pour le compte de la FRENCH Section de LONDRES par deux officiers de ce service (Adolphe et Amédée alias Capitaine MARTIN RENDIER) en corrélation avec le débarquement du 6 juin 1944. Cette mission consistait à empêcher une Panzer-Division allemande en attente dans la région de Guen (Ille et Vilaine) de rejoindre le front de débarquement dans un délai excédant quatre jours au minimum. Par l'accomplissement de cette mission le délai a excédé 9 jours d'après les renseignements qui nous sont parvenus plus tard de Londres.
- Transporter le matériel de MORLAIX à RENNES en plusieurs voyages en chemin de fer pour l'accomplissement de cette mission, (Plastique-armement).
- Recruter des hommes pour permettre de faire sauter les onze voies ferrées dans la nuit du 6 juin, autour de GUER-RENNES-MESSAC-REDON-QUILSTEMBERT et de participer lui-même au sabotage avec l'un des onze groupes pertes: 3 tués sur 44 hommes dont un lieutenant d'active sur la ligne de PLOERMEIL-RENNES en se repliant après le sabotage de cette voie, par des parachutistes allemands alertés par les explosions.

- Pris dans une rafle à Besle sans pièce d'identité a été incarcéré à la prison St Joseph de Redon du 18 au 22 juin 1944.
- Rentré à MORLAIX se mettre sous les ordres du Docteur Le Janne, après sa mission accomplie, a été arrêté une seconde fois par les Allemands le 27 juin 1944 à KER GUS en PLOURIN et transféré à SIZUN jusqu'au 16 juillet 1944
- A participé aux Combats de Libération de HUELGOAT et de la Feuillée au mois d'août avec les éléments avancés de l'armée PATTON. A fait lors de ces combats 11 prisonniers allemands avec deux camarades F.T.P. et les a conduit à la gendarmerie de HUELGOAT.
- A été désigné au poste de Chef Cantonal du Canton de Pley ben-Christ où il a assumé les fonctions jusqu'au 10 décembre 1944.

Certifié exact:

Docteur Le Janne
 dem. le Pentren Mel
 Commandant la F.F.I. de la région de Morlaix

[Signature]

Carhaix le 10 Juin 1965



[Signature]

Vu

L' C' BERTHAUD
 Chef Supérieur des F.F.I. du Finistère

[Signature]

19 AOUT 1969

FG/SD - N° 11439

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à Monsieur Le JONCOUR Charles
5, Quai de Léon

- 29-Nord-MORLAIX -

Monsieur,

Vous m'avez saisi d'une demande de carte de Combattant
Volontaire de la Résistance.

Pour me permettre de donner suite à votre requête, j'ai
l'honneur de vous prier de bien vouloir compléter le formulaire ci-
joint, et de me le retourner, dès que possible, accompagné :

- d'une fiche individuelle d'état-civil ;
- d'un timbre-poste à 0,40 F.

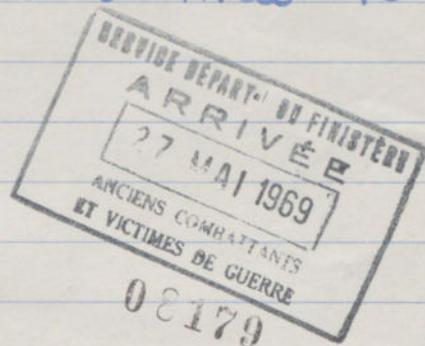
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments
distingués.

P./ Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

P.J. : 1

Le SECRETAIRE ADMINISTRATIF,

Morlaix le 22 mai 1969



M^r Le fondeur Charles
5 quai de Léon
29 N Morlaix

M. Le Jan
- Faut établir la remarque
Pas de dossier CVR

Monsieur

L'article 58 de la loi n° 58.1.172 du 27.12.1958, a ouvert un nouveau délai de 2 ans pour les dépôts de demandes de carte de combattant volontaire de la résistance, pour les personnes dont les services ont été homologués par le ministère des armées.

Je vous prie de trouver ci-jointe, une photocopie de mon certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'intérieur (modèle national) n° 11175, délivré par le général de division Commandant la 3^{ème} Région militaire.

En conséquence, veuillez me faire parvenir dans les meilleurs délais ma carte de combattant volontaire de la résistance.

En vous remerciant à l'avance,

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 3° RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur LE JONCOUR Charles, Louis ^{alias} -
né le 18 août 1921 à CARHAIX (Finistère)
actuellement domicilié à 6, rue des Halles - CALLAC (C. du N.)

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, ~~COMPAGNIE DES FORCES DE SECOURS DES UNITES FFI~~
et dans les départements ci-après :

<u>FINISTÈRE</u> - Bataillon GUIZIEN	du 1.1.1944	au 10.8.1944
-	du -	au -
-	du -	au -

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières :

Monsieur LE JONCOUR Charles a continué à servir dans sa formation
~~après sa libération~~ jusqu'au 10.8.1944 date à laquelle
il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au corps.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A RENNES, le 6 avril 1950

A Paris, le

Le Général de Division PUECH
Directeur des Personnels Militaires
Armée de Terre
P.O. le Général de Division PUECH
Chef de la Section "Résistance"

Le Général de Division de LINARES
Commandant la 3° Région Militaire
par délégation, le
Chef du Bureau Régional F.F.C.I.
Cachet et Signature.

Références particulières
éventuelles



C.V.R. D/m° ~~3716~~ 6005
UNION FÉDÉRALE

Association des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
de l'Arrondissement de Morlaix

LA MAISON DU COMBATTANT

55, Rue du Mur

Chèque Postal 8.638 Rennes

Morlaix, le 17 juillet 1959

BORDEREAU

Des pièces jointes pour un dossier de Demande de Carte du
Combattant Volontaire - 1939/45

Établi par : M. Le Jougou Charles Louis

Adressé à : Office Départemental des A.C. Quimper

1. Demande.
2. Copie Certificat F.F.I.
3. Copie Carte du Combattant

M. Le Gall.

Vous si d'initiative a sollicité
la Carte de C.V.R. (à laquelle
il peut prétendre) -

Dans la négative, faire établir la demande
- ce qui permettrait la récupération de la
Demande de Croix du C.V. 39-45



2 SEP 1969

FG/SD - N° 11833

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à Monsieur Le Commandant
du Bureau Maritime des Matricules
Fort Lamalgue

- T O U L O N -

OBJET : Demande de Croix du Combattant Volontaire de la guerre 1939-1945
présentée par M. Le JONCOUR Charles, Louis.

REFER : Ma transmission du 22 août 1969.

Sous pli visé en référence, je vous ai transmis, pour la suite
à donner, la demande de Croix du Combattant Volontaire de la guerre 1939-
1945, présentée par

M. Le JONCOUR Charles, Louis
né le 18 août 1921 à CARHAIX (Finistère)
et demeurant 5, Quai de Léon à MORLAIX (Finistère).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, contrairement à ce
que je vous ai signalé par erreur dans ma transmission, ce n'est pas l'in-
téressé, mais son père, M. Le JONCOUR Charles Louis - né le 26 novembre
1890 - qui est titulaire de la carte de Combattant Volontaire de la Résis-
tance délivrée par mon Service sous le n° 3716 le 12 janvier 1954.

En ce qui concerne M. Le JONCOUR Charles, Louis, (fils), je vous
fais savoir, à toutes fins utiles, que sa demande d'attribution de ladite
carte a été reçue et enregistrée au Service Départemental le 21 août courant,
et qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une décision.

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,